



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.10

**Numéro de référence :** 2009-0305  
**Demande :** Catégorie C, sous-catégorie C.3.10 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit - Mélanges en cuve)  
**Produit :** Insecticide Movento 240 SC  
**Numéro d'homologation :** 28953  
**Matière active (m.a.) :** Spirotétramate  
**Numéro de document de l'ARLA :** 1828898

### Contexte

L'insecticide Movento 240 SC (Movento 240 SC Insecticide) renferme 240 g/L d'un dérivé de l'acide tétronique, le spirotétramate (un insecticide du groupe 23) et se présente sous forme de concentré soluble. Le spirotétramate est un insecticide que l'on applique directement sur les feuilles des plantes afin de lutter contre des organismes nuisibles suceurs tels que les acariens et les pucerons. Il est utilisé sur diverses cultures, notamment des cultures fruitières et maraîchères. Le spirotétramate inhibe la biosynthèse des lipides chez les insectes ciblés; il est particulièrement efficace contre les stades immatures.

### But de la demande

La modification proposée à l'étiquette a été accordée afin que soit ajouté un énoncé indiquant qu'il est nécessaire d'utiliser l'insecticide Movento 240 SC en mélange en cuve avec un adjuvant possédant des propriétés mouillantes et pénétrantes afin de maximiser l'absorption foliaire et l'action systémique de la matière active dans les végétaux traités. L'adjuvant doit être soit un surfactant non ionique (p. ex. Agral 90 ou Ag-surf), soit une huile végétale méthylée (p. ex. Hasten), soit une huile horticole. Avant d'appliquer l'insecticide Movento 240 SC en mélange en cuve avec un surfactant sur les arbres fruitiers et les vignes, il faut effectuer un essai du mélange sur une petite surface afin de vérifier qu'il n'y a aucun risque de phytotoxicité. L'utilisation d'un mélange d'adjuvants n'est pas permise. Les adjuvants à base d'huile horticole ne peuvent être utilisés que pour les fruits à pépins. L'insecticide Movento 240 SC peut ne pas être appliqué sur les poiriers lorsque les fruits sont formés étant donné que l'insecticide peut causer des effets néfastes sur les fruits après la récolte. Comme il est communément admis que, lorsqu'ils sont appliqués en mélange en cuve et/ou par traitements successifs sur les arbres fruitiers et les vignes, les adjuvants renfermant du Captan peuvent causer des effets néfastes sur les fruits, il n'est pas recommandé de les associer à l'insecticide Movento 240 SC. L'insecticide Movento 240 SC peut ne pas être associé avec du soufre dans un mélange en cuve.

## Évaluation des propriétés chimiques et évaluations sanitaire et environnementale

L'évaluation des propriétés chimiques n'est pas requise car les propriétés chimiques du produit n'ont pas été modifiées. Des évaluations sanitaire et environnementale ne sont pas non plus nécessaires puisque le profil d'utilisation de ce produit, notamment les cultures hôtes, les doses d'application et le calendrier des applications, n'a pas été modifié.

## Évaluation de la valeur

Les données indiquent que l'ajout d'un surfactant améliore l'efficacité de suppression des organismes nuisibles cibles figurant sur l'étiquette de l'insecticide Movento 240 SC dans les cultures visées. Les données confirment également que lorsqu'il est utilisé conformément au mode d'emploi, l'insecticide Movento 240 SC en mélange en cuve avec un surfactant n'est pas phytotoxique pour les cultures inscrites sur l'étiquette du produit. Il est acceptable d'ajouter un surfactant non ionique ou à base d'huile végétale méthylée ou d'huile horticole homologué afin d'accroître l'efficacité de l'insecticide Movento 240 SC contre un insecte nuisible donné dans une culture donnée, pourvu que la paire insecte-culture soit homologuée. Bien que les données sur l'efficacité fournies à l'appui de l'utilisation de surfactants organosiliciés aient été suffisantes, cette utilisation n'est pas appuyée à cause de lacunes dans les données sur les résidus. Le recours aux surfactants à base d'huile horticole est acceptable sur les pomoidées uniquement, car ils n'ont fait l'objet d'essais que sur les pommiers. À la requête du demandeur, des énoncés ont été ajoutés sur l'étiquette. Ces énoncés informent l'utilisateur que l'insecticide Movento 240 SC ne doit pas être appliqué sur les poiriers lorsque les fruits sont formés et ne doit pas être mis en mélange en cuve avec du soufre, et recommandent que l'insecticide Movento 240 SC ne soit pas mis en mélange en cuve ni appliqué par traitements successifs avec un fongicide renfermant **du captan**.

## Conclusion

Sur les plans de la valeur et de la durabilité, il est acceptable d'utiliser un surfactant non ionique ou à base d'huile végétale méthylée, d'organosilicium ou d'huile horticole qui soit homologué afin d'accroître l'efficacité de l'insecticide Movento 240 SC contre un insecte donné dans une culture donnée, pourvu que la paire insecte-culture soit homologuée.

## Références

1711740 2008, Movento 240 SC Insecticide: Data to Support the Addition of a Surfactant On Registered Crops, DACO: 10.1,10.2,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3(C),10.3.2(B)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.